Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213502180-20260122-D2026002-DE

Département
ILLE ET VILAINE
Commune
LE PETIT FOUGERAY

N° 2026002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 janvier 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/01/2026

Présents : M. BRULLÉ, Mmes JARRET, LUTZ, M. MOREL, Mme CHANCEREL, M. VERNAZOBRES, Mme GRANNEC, MM. LETORT, DELAUNAY, Mme BARBÉ, M. MORIN, Mme GEORGE.

Absents : M. LOUIS, Mme LAVIT, M. MENUET (excusé).

Pouvoir : M. Emmanuel LOUIS à M. Christophe BRULLÉ.
Mme Aurélie LAVIT à Mme Alexandra JARRET.

Secrétaire : M. Anthony MOREL.

PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que *« jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »*

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2026 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prévoir des crédits avant le vote du budget primitif 2026 dans la limite suivante :

Chapitre	Crédits votés au BP 2025	DM votées en 2025	Total	Plafond des crédits pouvant être ouverts par anticipation
21	308 330,00 €	0,00 €	308 330,00 €	77 082,50 €

L'enveloppe de crédits ouverts par anticipation proposée par M. le Maire est de 6 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- accepte la proposition de Monsieur le Maire,
- décide d'ouvrir par anticipation une enveloppe de crédits de 6 000 € au chapitre 21 pour la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Ch. BRULLÉ.

MAIRIE de LE PETIT-FOUGERAY 35320